

Adresse des juges composant le tribunal du district de Baume à la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des juges composant le tribunal du district de Baume à la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 452-453;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21632_t1_0452_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

p

[*Le commissaire national à Salins à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (51)

Égalité, Liberté, unité, indivisibilité de la République ou la Mort.

Citoyens Représentans.

En vous transmettant l'expression des sentimens du tribunal de Salins et de partie des justiciables du ressort consignés dans le procès-verbal ci-joint, je remplis un devoir d'autant plus agréable qu'il me fournit l'occasion de vous renouveler l'assurance de l'attachement le plus inviolable pour la représentation nationale, du respect le plus religieux pour les lois qui en émanent et du zèle le plus soutenu à en maintenir l'exécution.

Salut et fraternité.

CHAPPUIS.

[*Extrait des minutes du greffe du tribunal du district d'Arbois séant à Salins, le 25 vendémiaire an III*] (52)

Le commissaire national ayant donné lecture de l'adresse de la Convention nationale au Peuple français du dix-huit de ce mois, cette lecture a été couverte d'applaudissemens unanimes tant de la part des membres du tribunal que d'un nombreux auditoire.

Et sur la motion du commissaire national, tous ont jurés spontanément de maintenir de tout leur pouvoir la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté des personnes et des propriétés; le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, de ne reconnaître d'autre centre du gouvernement que la Représentation nationale directe, de dénoncer et faire punir tous les intrigans, tous les anarchistes, tous les perturbateurs de l'ordre public, tous les ennemis de la Révolution et de mourir, s'il le faut pour son triomphe.

De tout quoy il a été dressé le présent procès verbal pour être transmis à la Convention nationale, à la diligence dudit commissaire national, fait les an, mois et jour susdit, et ont les citoyens Parreau, président, Chappuis, commissaire national et Bossu, greffier, signés à la minute. PARREAU, CHAPPUIS, BOSSU.

Suit une signature illisible.

q

[*Les juges, commissaire national et greffier du tribunal du district de Châtillon-sur-Seine à*

la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III] (53)

Liberté, Égalité.

Representans du peuple français,

Au regne de la terreur qui couvrait d'un voile funèbre le sol de la liberté, vous avés fait succéder celui d'une justice dont les bases reposent sur la sagesse et le salut du peuple dont le bonheur vous est confié. Ils n'existeront dans les fastes de l'histoire que pour inspirer à la postérité une juste horreur pour ceux qui les ont commandés, ces jours de sang que vous avés fait disparaître. La Convention nationale a parlé, le peuple français s'est ralié à sa voix; et comme un reveil heureux fait rentrer dans l'ombre du néant le spectre affreux qui trouble la tranquillité d'un repos bienfaisant, un acte de sa volonté suprême envoya chés les morts, les assassins de la liberté, y cuver le sang qu'ils ont versé.

Representans du peuple, nous venons d'entendre ces principes que vous avés consacrés; l'adresse de la Convention nationale aux Français, en excitant nôtre admiration, vous assure des droits à notre entière gratitude; nous sommes animés des sentimens qu'elle exprime, et les principes quelle contient sont les nôtres. Nous le jurons, la Convention nationale sera le centre unique auquel nous tendrons, et l'autorité de la loi, la seule qui puisse captiver nôtre obéissance; et tandis qu'au poste éminent où vous invite à rester la reconnaissance nationale, vous saurés par une fermeté imposante abbatre au dehors l'orgueil insolent des despotes coalisés et condamner au silence les hommes perfides tentés de troubler par une funeste anarchie la tranquillité interieure, appuyés sur la loi qui nous constitue, nous saurons faire entendre sa voix puissante et maintenir l'entière exécution de celle que vôtre sagesse aura dictée.

Suivent 5 signatures.

r

[*Les juges composant le tribunal du district de Baume à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (54)

Liberté, Égalité, fraternité ou la mort.

Votre adresse aux français a rempli nos coeurs d'allegresse en la lisant et relisant nous avons senti cette douce emotion qui penetre

(51) C 324, pl. 1392, p. 31.

(52) C 324, pl. 1392, p. 32.

(53) C 324, pl. 1392, p. 20.

(54) C 324, pl. 1392, p. 19.

l'ame, elle nous a fait connoître de plus en plus le prix de la liberté, le premier don du ciel et le germe de la vertu.

Le français étoit encore comme sont les autres peuples à genou sous un sceptre de fer, vous l'avez relevé et délivré du tiran titré et de beaucoup d'autres scelerats qui se déguisoient sous le manteau du patriotisme; il y en a peut être encore; mais lorsque l'on est parvenu à abattre les plus grands, les tyranes n'échapperont pas à la vigilance des corps constitués et au glaive de la justice; elle va reprendre son cour, elle n'atteindra plus que les coupables.

La promesse que vous en donnés dans votre adresse et de ne pas quitter vos postes que le vaisseau de la République qui approche le port ne soit entré et qu'il n'y soit en sureté, comble de joye les vrais français.

La gloire d'avoir établi la plus belle république de l'univers, la mieux organisée sera le prix de vos pénibles travaux et la reconnaissance se perpétuera dans les générations futures et vous immortalisera dans les fastes de l'histoire comme le philosophe genevois les cendres duquel vous venez de faire transporter au panthéon.

Salut et fraternité.

Les juges composant le tribunal du district de Baume.

Suivent 3 signatures.

s

[Les juges arbitres, commissaire national et greffier du tribunal du district de Cosne-sur-Loire à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III] (55)

Liberté, Égalité, unité et indivisibilité
de la République ou la mort.

Haine aux tyrans et aux conspirateurs.

Citoyens Representans

Nous avons lu avec intérêt, attendrissement et admiration votre adresse au peuple français. Elle rend d'une manière énergique et vraie, les sentimens dont vous avez toujours été animés, ceux de l'humanité et de la justice; elle sera dans tous les tems le fanal qui nous éclairera dans la pratique des vertus républicaines, comme vous serez dans toutes les circonstances notre unique point de ralliment elle sera la terreur du coupable, la consolation et l'appui de l'innocent et l'esperance de l'homme égaré; agreez en, citoyens Representans, nos sinceres remerciemens ainsi que des decrets qui émanent de votre sagesse.

Vous allez ranimer le commerce, faire fleurir les sciences et les arts, donner de l'essor au genie, exciter les talens, electriser les âmes en les dirigeant vers la vertu, la probité et la

justice; enfin en vivifiant toutes les parties de la République.

Que n'avons nous pas à esperer de vos sublimes travaux qui feront à jamais l'étonnement et l'admiration de l'univers! que de droits vous aquerez à notre reconnoissance et lorsque vous aurez achevé votre glorieuse carrière, vous viendrez dans vos foyers et dans le sein de vos familles jouir avec satisfaction des fruits de vos veilles et des bénédictions sans nombre du peuple entier qui vous devra son bonheur.

Vive la République, vive la Convention!

Suivent 6 signatures.

t

[Le président du comité révolutionnaire du district de Saint-Flour au citoyen représentant, président de la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III] (56)

Liberté, Égalité, fraternité.

Citoyen President

Je suis chargé de t'adresser l'adresse du comité que je préside, relative à celle de la Convention nationale au peuple français. Elle ne sauroit assés exprimer les sentimens d'admiration et de reconnoissance dont nous sommes penetrés pour nos vertueux Legislatteurs.

Salut et fraternité.

Signature du président.

[Le comité révolutionnaire du district de Saint-Flour à la Convention nationale, s. d.] (57)

Citoyens representans du Peuple

Nous n'avons pas impunément été attachés au char de la Revolution. Lorsque nous avons vu l'hydre du despotisme et tous ses adherans terrassés, le fanatisme abbattu et ses hochets dérobés à nos yeux qu'ils blessoient depuis si longtems; l'expulsion totale de nos ennemis hors de notre territoire; ceux de l'interieur contenus par l'établissement et l'action du gouvernement révolutionnaire; les victoires et les avantages signalés remportés par nos braves frères d'armes sur les satellites des tyrans coalisés contre nous; les conspirations, les factions les plus secrettes, et le plus horriblement ourdies, aussitot découvertes et déjouées; Ces infames conspirateurs, ces hommes de sang, nés pour la honte et le malheur du genre humain, jugés d'après la loi et trainés à l'échaffault, malgré le caractère auguste dont la plupart d'entr'eux étoient revetus; quand nous voyons, enfin la justice et l'humanité à l'ordre du jour remplacer la terreur; les arts et métiers encouragés et sou-

(55) C 324, pl. 1392, p. 21.

(56) C 324, pl. 1392, p. 29.

(57) C 324, pl. 1392, p. 30.